CONTRAT D'ENGAGEMENT – dernière mise à jour : Mars 2024

Ce contrat reprend les conditions d'engagement entre la personne qui désire être accompagnée en séances et la praticienne en Thérapie Cognitive et Comportementale Sabine GUILLET LAMY

En prenant rendez-vous, vous confirmez être parfaitement au courant de ces informations et acceptez les conditions de l'engagement. La prise de rendez-vous représente un engagement, qu'il soit verbal ou écrit (si cela se fait par mail) en conformité avec le présent contrat.

Malgré l'efficacité avérée des Thérapies Cognitives et comportementales, elles ne sauraient engager la Praticienne à une obligation de résultat.

• Les TCC, la psychologie positive et les démarches de développement personnel et professionnel demandent une implication réciproque et constituent un vrai travail sur soi, elles facilitent une démarche qui relève de votre détermination à mettre en application les pratiques proposées entre les séances.

• Mon accompagnement tel que je le pratique n'est pas un acte médical et ne saurait se substituer à un suivi médical (dont psychiatrique).

• Je ne suis pas médecin, je ne peux donc pas faire de prescription ni d'acte médical, je ne peux pas intervenir dans le suivi et la validation du traitement médical éventuel (prescriptions médicamenteuses, examens médicaux, chirurgie, ...) prescrit par le corps médical.

Toute personne suivie médicalement est encouragée par la Praticienne à poursuivre son suivi médical, conformément aux prescriptions (de rendez-vous et de soins) du médecin. Ayant veillé à ce que vous soyez informés de ma position sur le sujet, je décline toute responsabilité en cas de choix de votre part contraire à un avis médical ou en cas de refus d'une aide médicale.

• Mes accompagnements en développement personnel et professionnel dans le cadre de la Thérapie Cognitive te Comportementale ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.

Par rapport aux troubles psychopathologiques, je fais le choix de ne pas suivre les personnes atteintes :
• de troubles psychotiques graves (schizophrénie, paranoïa, maniaco-dépression),
• les personnes atteintes de bipolarité et de dépression sévère,
• les personnes sous drogue quotidienne ou atteintes d'alcoolisme sévère quotidien.

• Il est de la responsabilité du client d'informer la Praticienne des traitements suivis et des avis reçus dans le passé de la part de médecins et de psychologues. Ces informations seront tenues pour absolument confidentielles. En cas de non-information, la praticienne ne saurait être tenue responsable.

• La praticienne peut demander au client de prendre contact avec un médecin généraliste ou un médecin psychiatre ou tout autre spécialiste si elle juge de la nécessité de consulter un médecin. Un refus pourra justifier la rupture du suivi, dont le client sera informé par écrit.

Votre Praticienne propose un cadre de suivi :

• Pour un suivi régulier, les séances sont espacées de 2 à 3 semaines (marge : 1 semaine au minimum – 5 semaines au maximum), selon les besoins et les moyens de l'accompagné.e.

• Votre Praticienne vous accompagne pour cerner les façons les plus évidentes et rationnelles d'éprouver l'efficacité de votre démarche et la réalité des changements qui en découlent.

• Les tranches de suivi se terminent obligatoirement par une séance de clôture d'accompagnement de façon à
- Intégrer le travail réalisé
- à synthétiser les pistes de prolongation en autonomie
- et à transformer le lien entre accompagnante et accompagné.e

Il peut y avoir des pauses dans l'accompagnement, avec une séance de clôture à chaque tranche pour que la pause soit clairement identifiée, puis reprise quand l'accompagné.e en ressent l'envie ou le besoin.

• Pour les suivis ponctuels, les séances sont plus espacées et irrégulières. L'accompagné.e vient en séance quand le rêve ou les pratiques des TCC l'appellent, sans suivi. Cet accompagnement convient aux personnes qui sont dans l'exploration et non dans la thérapie, ou qui ont terminé un suivi régulier et désirent revenir une fois de temps en temps pour mettre à niveau, entretenir, approfondir ou explorer, s'amuser, revoir des paysages ou retrouver des pratiques …

• La Thérapie Cognitive te comportementale n'est liée à aucune croyance sectaire, démarche de spiritualité, théorie métaphysique, morale ou religieuse

L'accompagnement vise à l'autonomie et à l'accroissement de la liberté du client, à son épanouissement dans un mieux-être, dans le respect de ses convictions.

En cas d'absences, retards, annulations :
• Toute séance annulée moins de 48 heures avant est due au tarif de 65 euros.

• Merci de faire le nécessaire pour me prévenir en cas d'empêchement. En cas d'impossibilité de vous rendre au rendez-vous, j'apprécie que vous m'en informiez jusqu'au dernier moment, me permettant ainsi de disposer de ce temps.

D'une manière générale, la durée de la séance est laissée à l'appréciation de la Praticienne. Ici, les séances durent 1h30

• Le temps de retard de votre fait est déduit de la séance.

• En cas d'annulation exceptionnelle d'un rendez-vous moins de 24 heures à l'avance de mon fait, je vous proposerai une nouvelle séance au plus vite.

Le tarif des séances et le mode de paiement
• Les tarifs des séances sont affichés en évidence sur le site internet.
• Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par paylib, virement, en début de séance.

Ce contrat peut faire l'objet d'ajustement en respect avec son orientation actuelle.
• La date de modification est indiquée en haut de la page.
• Si vous n'avez pas lu, avant le premier rendez-vous, ce contrat, le temps de sa lecture est déduit de la première séance.

En prenant rendez-vous, vous confirmez être parfaitement au courant de ces informations, accepter les conditions de l'engagement réciproque ainsi que des Condition Générales d'Utilisation.

La prise de rendez-vous est un engagement en conformité avec le présent contrat.

Signature du l'accompagné.e :

……

Le ……